

ESFIL – ESPIRITO SANTO FINANCIERE SA
RCS Luxembourg B22 232
En faillite par jugement n° 541/2014 du 10 octobre 2014

représentée par Me Laurence Jacques en qualité de curateur
4, rue de Chiny L-1334 Luxembourg*

Communiqué du curateur n°6

Date limite de dépôt des déclarations de créance

Le Curateur demande aux créanciers de déposer leur déclaration de créance jusqu'au **30 juin 2019**.

Pour déposer leur déclaration, les créanciers sont priés d'utiliser uniquement le formulaire publié à cet effet sur le site internet et de fournir tous les documents demandés.

Les créanciers qui ont déjà déposé leur déclaration de créance dans la procédure de faillite ne sont pas tenus de déposer une nouvelle déclaration de créance.

Les clients de BPES qui voudraient déposer une déclaration de créance dans la faillite luxembourgeoise sont priés de lire la circulaire publiée par les liquidateurs de Banque Privée Espirito Santo SA (BPES) en Suisse qui explique le mécanisme de déclaration de créance applicable aux clients de BPES. La circulaire intégrale se trouve sur le site internet de BPES : http://liquidator-bpes.ch/files/circulaire_8_fr.pdf

Les liquidateurs de BPES mentionnent qu'ils feront valoir directement les créances (notes, obligations) de leurs clients dans les faillites luxembourgeoises.

Luxembourg, 19 décembre 2018

Le Curateur
Laurence JACQUES